

EVACUATION DE L'AMIANTE LIÉ

LES DÉMARCHES PRÉALABLES

- Vous vous identifiez et vous réalisez votre demande d'emballages sur le site lehavreseinemetropole.fr
- Vous fournissez un justificatif de domicile de moins de 3 mois lors de votre inscription
- Vous estimez la surface ou le nombre de plaques d'amiante-ciment à éliminer
- Vous choisissez la date de votre dépôt en centre de recyclage
- Vous retirez des emballages spécifiques dans le centre de recyclage retenu pour le dépôt après validation par les services Le Havre Seine Métropole (4 emballages maxi / apport)

COMMENT EMBALLER CORRECTEMENT L'AMIANTE LIÉ ?

- L'emballage de l'amiante n'est pas autorisé sur les centres de recyclage
- Des emballages sont fournis par Le Havre Seine Métropole et vous sont remis à titre gratuit
- Seuls seront acceptés des dépôts correctement emballés dans des emballages fournis par Le Havre Seine Métropole
- Les emballages doivent être bien fermés et sans déchirure

Les équipements de protection individuelle (combinaisons, masque, gants ; lunettes...) sont à déposer dans un sac étanche.

LES CONSIGNES À RESPECTER LORS DU DÉPÔT


À votre arrivée sur le site convenu, un agent vous accueille et vérifie la conformité de votre chargement.

Pour être conforme vos déchets doivent :

- Être emballés dans les contenants fournis par Le Havre Seine Métropole
- Vos contenants doivent être bien fermés et sans déchirures

→ **Votre chargement est conforme**

Vous pouvez aller décharger vos déchets dans la benne identifiée.

 **ATTENTION !**
Vous déchargez seul vos déchets.
Ne chargez pas trop vos contenants.

→ **Votre chargement n'est pas conforme**

Votre dépôt est refusé.
De nouveaux contenants vous seront fournis pour réemballer vos déchets à votre domicile.

Plus d'infos : lehavreseinemetropole.fr

DEPOT D'AMIANTE-LIÉ PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET ÉVACUATION

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS
RÉSIDENTS SUR LE TERRITOIRE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

centre de
recyclage



 **ATTENTION !**

L'emballage de l'amiante lié sur le centre de recyclage est interdit



Mon Appli
zéro gâchis



POUR DES TRAVAUX IMPORTANTS
IL CONVIENT DE FAIRE APPEL
À UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE.



ATTENTION ! L'amiante libre ou friable doit impérativement être retirée par une entreprise spécialisée

Pour obtenir la liste de ces entreprises contacter :

QUALIBAT : 01 47 04 26 01 • www.qualibat.com

AFAQ-AFNOR : 01 41 62 80 00 • www.boutique-certification.afnor.org

GLOBAL CONSEIL : www.global-conseil.fr

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE EN CAS DE MANIPULATION ?

L'intervention directe par des particuliers sur des matériaux d'amiante doit être exceptionnelle et limitée.

Dans le cadre de ces travaux vous pouvez déposer vos déchets en centre de recyclage, sous conditions :

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN CENTRE DE RECYCLAGE

- plaques (planes ou ondulées), tuiles
- ardoises et panneaux de toiture
- plaques décoratives de façade
- gaines de ventilation
- tuyaux et canalisations d'eau
- appuis de fenêtre
- bacs de culture, éléments de jardin
- faux plafonds
- dalles de sol
- cloisons intérieures
- plaques d'isolation

LES DÉCHETS REFUSÉS EN CENTRE DE RECYCLAGE

- L'amiante libre et l'amiante friable

L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flocage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie, les plafonds d'isolation phonique... mais aussi le calorifugeage des tuyaux, de chaudières d'isolation électrique.

Les fibres d'amiante sont constituées de filaments fins et fragiles, invisibles dans les poussières. Lorsqu'elles sont inhalées, elles se déposent dans les poumons et sont très difficiles à éliminer par l'organisme.

Des expositions courtes et répétées peuvent provoquer de graves maladies respiratoires : plaques pleurales, cancer du poumon ou de la plèvre (mésothéliome). Ces maladies se déclarent généralement 20 à 40 ans après le début de l'exposition.

C'est pourquoi Le Havre Seine Métropole vous informe et a mis en place un dispositif de dépôt spécifique des déchets d'amiante lié en centre de recyclage.

LES BONS GESTES À ADOPTER

Si vous décidez d'effectuer vous-même des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante lié, il est recommandé de :

- revêtir un masque de type 3, une combinaison, des gants et des lunettes,
- limiter l'émission de poussière en mouillant les déchets et en utilisant des outils manuels,
- se laver soigneusement sous la douche en portant une attention particulière aux cheveux après manipulation.

LES GESTES À PROSCRIRE

- casser, scier, percer, brosser, frotter...les déchets pour ne pas libérer des fibres d'amiante.